



ETUDE DU SOIR

L'étude du soir a lieu de 16H45 à 18h30 (sauf le vendredi).
Ce document est à remettre dûment rempli au responsable de vie scolaire.

Ma fille, mon fils (Nom, Prénom)
élève en classe de restera régulièrement à l'étude surveillée le

Lundi Mardi Jeudi (Cocher les jours d'étude)

et partira le soir En car En voiture Autre moyen

Heure de départLieu de départ

Remarques :
.....
.....
.....

Tarifs :

Prix pour un soir : 45 € par trimestre
Forfait à partir de deux soirs : 65 € par trimestre

Tout trimestre commencé est dû. Le règlement par chèque est impératif à l'inscription (3 chèques, le premier sera encaissé en septembre). Tout élève ne donnant pas le(s)chèque(s) à l'inscription ne sera pas accepté en étude.

Chèque(s) joint(s) : 1^{er} trimestre 2^{ème} trimestre 3^{ème} trimestre

Toute absence à l'étude nécessite une autorisation écrite préalable des parents.

Fait à le

Signature